

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN**

**COMMUNE DE
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE**

**PLAN DE ZONAGE
sur fond cadastral**

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet chargé de missions
d'urgence

Christophe FASILLA

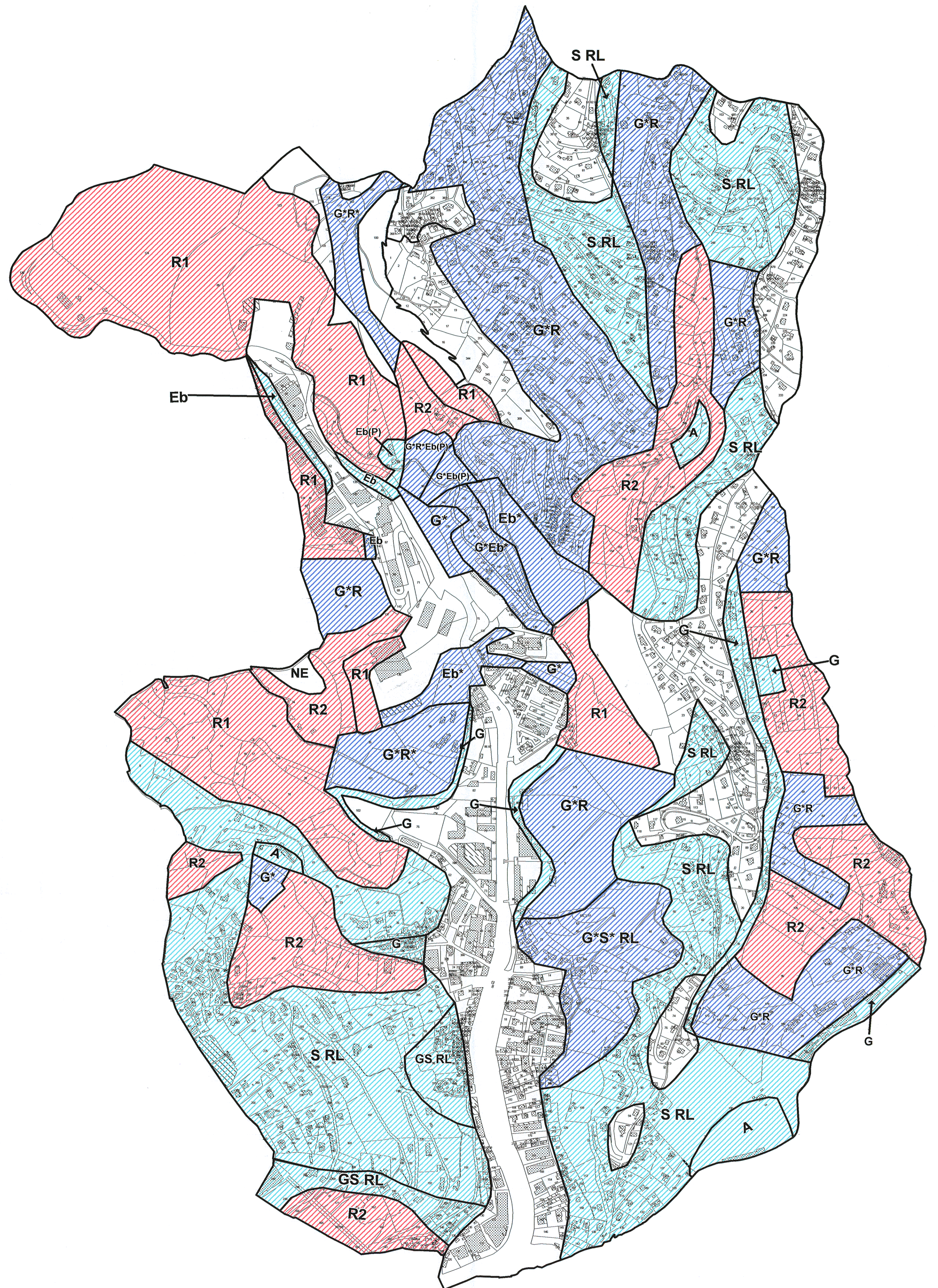
Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté préfectoral du 26 septembre 2001

ENQUETE DU : 02/02/2009 AU 06/03/2009

APPROBATION DU PPR : 22 JUL. 2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES



LEGENDE

- R1** ZONE ROUGE : Zone inconstructible due à un aléa de grande ampleur de chutes de blocs
- R2** ZONE ROUGE : Zone inconstructible due à un aléa de grande ampleur de glissement ou de ravinement
- G*** ZONE BLEUE : Zone constructible soumise à des prescriptions où l'aléa est de niveau important à très élevé
L'astérisque * indique quel type d'aléa est de niveau important à très élevé
- G** ZONE BLEUE : Zone constructible soumise à des prescriptions où l'aléa est de niveau faible à moyen

Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres

G : Glissement

S : Reptation

R : Ravinement

RL : Ravinement léger

A : Affaissement

(P) : Aléa sous ouvrages de protection